

**REPUBLIQUE  
FRANCAISE**

**PIERREVILLE**

DEPARTEMENT  
MEURTHE ET MOSELLE

**DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL DE LA COMMUNE**

ARRONDISSEMENT  
NANCY

Séance du 23 janvier 2023

**NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice : 10  
Présents : 9  
Votants : 10

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois janvier à 20 h 30 le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur le Maire

**Présent : Thierry WEYER - Philippe MARCHAND - Aline SAINT-AYES - Béatrice TRIDON - Jean-Pol GERMAIN - Paulette BALTHAZARD - Sophie PINOT - David GUIGUES - Céline GRADOS -**

**DATE DE LA CONVOCATION**

16/01/2023

**DATE D'AFFICHAGE**

25/01/2023

**Absent excusé : Stéphane PEULTIER donne procuration Thierry WEYER jusqu'à son arrivée**

**A été nommée secrétaire : David GUIGUES**

**2023-0001) 6 LIBERTE PUBLIQUES ET POUVOIRS DE POLICE**  
**6.4 Autres actes réglementaires**

Approbation du procès-verbal séance du 28 novembre 2022

**2023-0002) 7 FINANCES LOCALES**

**7.10 Divers**

**MODIFICATION DE LA DUREE DE LA CONVENTION VICAT**

Suite à la délibération du 28 novembre n° 2022-0033 convention VICAT concernant le versement de la redevance forfaitaire indexés à compter de 2022.

Suite à la signature de la convention du 8 décembre 2022 par VICAT et la commune Il y a lieu de modifier la durée de versement de cette redevance forfaitaire pour une durée de 41 ans et non 30 ans comme indiqué dans la délibération

Le conseil municipal après en avoir délibéré  
Accepte de modifier la durée : soit 41 ans à partir de 2022

**2023-0003) 3 DOMAINE ET PATRIMOINE**

**3.1 Acquisition**

**3.1.2 inférieure à 75000€**

**CESSION VICAT : VENTE DE L'ANCIENNE FERME**

Vu le courrier de la société VICAT en date 8 décembre 2022

Le maire informe les membres du conseil que la société VICAT propose de céder les parcelles cadastrées AB n°47 et AB n° 48 supportant une partie de la ferme dite « maison LAMBERT » à l'euro symbolique

Cette acquisition présente un enjeu dans la commune, cette dernière souhaiterait pour améliorer le cadre de vie, réaliser un espace structurant pour ces habitants et y installer des logements sociaux pour des personnes âgées en perte d'autonomie en milieu rural, installer une nouvelle mairie, un espace intercommunal sportif et une salle culturelle

Le Maire propose d'acquérir ces deux parcelles pour l'euro symbolique et poursuivre l'acquisition par l'EPFGE des parcelles AB 218 – AB 221 et AB 219 appartenant à Monsieur Gérard LAMBERT

Le conseil municipal après en avoir délibéré

Accepte la proposition de VICAT, pour l'acquisition des parcelles cadastrées AB n°47 et AB n° 48 supportant une partie de la ferme dite « maison LAMBERT » à l'euro symbolique

Accepte de poursuivre l'acquisition par l'EPFGE des parcelles AB 218 – AB 221 et AB 219 appartenant à Monsieur Gérard LAMBERT

Donne tout pouvoir à Mr le Maire pour lancer les procédures

## **2023-0004) 7 FINANCES LOCALES**

### **7 décisions budgétaires**

#### **OUVERTURE DE CREDITS 2023 AVANT LE VOTE DU BUDGET**

Conformément aux dispositions de l'article 3ème alinéas article L1612-1 du CGCT  
Le conseil municipal décide d'ouvrir des crédits d'investissement à hauteur du quart des crédits investissement de l'année 2022  
Ces crédits seront affectés aux chapitres suivants :

21 = 52 000 € (inscrit en 2022 = 212 100)

23 = 52 000€ (inscrit en 2022 = 210 000)

Le conseil après en avoir délibéré

Accepte l'ouverture des crédits cités ci-dessous

## **2023-0005) 7 FINANCES LOCALES**

### **7 divers**

#### **DOSSIER VIDEO SURVEILLANCE - DETR 2023**

Vu la délibération du 13 décembre 2021 concernant l'implantation de système de vidéoprotection sur notre commune.

Le Maire expose au conseil municipal, le projet de système de vidéoprotection pour l'ensemble des habitants dans le cadre de la protection des biens et des personnes et de lutter contre le vandalisme.

La réalisation de ce projet est liée aux subventions obtenues pour ce dossier.

Une demande de subvention auprès de la région grand EST à hauteur de 50% a été déposée.

Il présente les devis actualisés et établis pour la réalisation de ce projet par les sociétés Cottel et Losange.

Suite à l'avis favorable du Préfet en date du 6-7-2022

Ces travaux peuvent faire l'objet de subvention au titre de la DETR à hauteur de 30%

Le conseil après en avoir délibéré

- Accepte de lancer ce projet pour un montant de 34 472 euros HT
- Autorise le Maire à effectuer les demandes de subventions auprès de la préfecture dans le cadre de la DETR
- Dit que les crédits ont été budgétés en 2022 et reporté en 2023 en investissement

## **2023-0006) 7 FINANCES LOCALES**

### **7 divers**

#### **INSCRIPTION AU SITE AGORA STORE**

Il est proposé au conseil municipal de s'inscrire sur un site référencé de ventes aux enchères des biens d'occasion des collectivités et entreprises, Agora Store, permettant la vente de matériels de la collectivité non utilisés à une autre collectivité.

Le conseil municipal après en avoir délibéré

Approuve l'inscription de la commune au site Agora Store.

Le maire  
Thierry WEYER

Réunion du CONSEIL MUNICIPAL qui aura lieu  
**lundi 23 janvier 2023 à 20h30** dans la salle du  
conseil municipal

Ordre du jour :

**Approbation du procès-verbal des délibérations  
de la séance du 28 novembre 2022**

1. Modification de la durée convention VICAT
2. Cession VICAT : vente de l'ancienne ferme
3. Ouverture de crédits 2023 avant le vote du budget
4. DETR 2023 : dossier vidéo surveillance
5. Inscription au site Agora Store
6. Questions diverses